

Tarification des services de transport

Complément de preuve en suivi de la décision D-2013-145

Table des matières

1	Contexte	5
2	Revenus requis et besoins de transport.....	5
3	Tarification des services de transport	7
3.1	Tarifs de transport	8
3.1.1	Tarif annuel.....	9
3.1.2	Tarif mensuel, hebdomadaire, quotidien et horaire	11
3.2	Récupération des revenus des services de transport.....	13
3.2.1	Service de transport pour l'alimentation de la charge locale.....	13
3.2.2	Service de transport en réseau intégré.....	13
3.2.3	Services de transport de point à point	14
3.3	Cavalier des services de transport à long terme.....	15
4	Tarification des services complémentaires.....	16
4.1	Services complémentaires pour le service de transport pour l'alimentation de la charge locale	16
4.2	Services complémentaires pour le service de transport en réseau intégré	16
4.3	Services complémentaires pour les services de transport de point à point	17
4.3.1	Service de gestion du réseau	17
4.3.2	Service de réglage de tension	17
4.3.3	Service de réglage de fréquence.....	19
4.3.4	Services de compensation d'écart de réception et de livraison	20
4.3.5	Réserve d'exploitation – service de maintien de réserve tournante.....	21
4.3.6	Réserve d'exploitation – service de maintien de réserve arrêtée	23

Liste des tableaux

Tableau 1	Revenus selon les tarifs et dispositions en vigueur	6
Tableau 2	Prévision des besoins et des revenus des services de transport.....	7
Tableau 3	Tarifs en vigueur et tarifs proposés.....	8
Tableau 4	Évolution du tarif de point à point à long terme et de la facture de la charge locale	9
Tableau 5	Établissement du tarif annuel.....	10
Tableau 6	Établissement du tarif mensuel, hebdomadaire, quotidien et horaire	11
Tableau 7	Revenus du service de transport pour l'alimentation de la charge locale	13
Tableau 8	Revenus des services de transport de point à point	14
Tableau 9	Cavalier des services de transport à long terme.....	16
Tableau 10	Tarifs du service de réglage de tension	17
Tableau 11	Tarifs du service de réglage de fréquence.....	19
Tableau 12	Tarifs du service de maintien de réserve tournante	21
Tableau 13	Tarifs du service de maintien de réserve arrêtée.....	23

1 Contexte

1 Le présent document contient un complément de preuve déposé à la Régie en suivi de
2 la décision D-2013-145, afin de tenir compte du taux de rendement demandé pour
3 l'année 2014 dans le dossier R-3842-2013.

4 Le Transporteur propose pour les années 2013 et 2014 les tarifs des services de transport
5 de point à point, en réseau intégré et pour l'alimentation de la charge locale, les tarifs des
6 services complémentaires pour les services de transport de point à point et en réseau
7 intégré, ainsi que le cavalier applicable aux services de transport à long terme pour l'année
8 2013. Les tarifs et le cavalier sont présentés dans la présente pièce et à la pièce HQT-13,
9 Document 7.

10 Dans la décision D-2012-164, la Régie a déclaré provisoires à compter du 1^{er} janvier 2013
11 les tarifs approuvés pour l'année 2012. Par ailleurs, conformément à la décision
12 D-2011-039, le Transporteur déposera à la Régie, après la clôture de l'audience, des tarifs
13 provisoires pour l'année 2014 établis sur la base des tarifs proposés, tels qu'ils seront
14 ajustés selon le coût moyen pondéré du capital applicable. Le Transporteur entend
15 appliquer, aux fins de la détermination de ces tarifs, la décision que la Régie rendra dans le
16 dossier R-3842-2013 relatif à l'approbation du taux de rendement des capitaux propres et
17 du mécanisme de traitement des écarts de rendement. Les tarifs provisoires seraient
18 appliqués par le Transporteur à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la décision finale de la
19 Régie sur les tarifs. Les écarts éventuels entre les tarifs provisoires et les tarifs finaux seraient
20 réglés auprès des clients, conformément à la pratique établie, dans le cadre de la facturation.

2 Revenus requis et besoins de transport

21 Les tarifs des services de transport sont établis en tenant compte des revenus requis
22 projetés et de la prévision des besoins des services de transport à long terme et à court
23 terme incluant les pertes de transport.

24 Les revenus requis pour les années 2013 et 2014 sont présentés à la pièce HQT-13,
25 Document 2.

26 En appliquant les tarifs en vigueur et en tenant compte des décisions de la Régie quant au
27 compte d'écart des revenus des services de transport de point à point, les revenus qui
28 pourraient être perçus par le Transporteur pour l'année 2014 ne seraient pas suffisants pour
29 couvrir les revenus requis, tel qu'il appert du tableau suivant.

30 L'actualisation des tarifs de transport permet au Transporteur de percevoir l'ensemble des
31 revenus requis qui seront approuvés par la Régie.

Tableau 1
Revenus selon les tarifs et dispositions en vigueur

Année 2013

Revenus des services de transport	2 991,5 M\$
Charge locale*	2 624,4 M\$
Services de transport de point à point*	367,1 M\$
Revenus requis	2 924,7 M\$
Revenus additionnels requis	-66,8 M\$

* Revenus de la charge locale et des services de transport de point à point approuvés par la Régie dans la décision D-2012-066

Année 2014

Revenus des services de transport	2 991,5 M\$
Charge locale*	2 624,4 M\$
Services de transport de point à point*	367,1 M\$
Revenus requis**	3 219,0 M\$
Revenus additionnels requis**	227,5 M\$

* Revenus de la charge locale et des services de transport de point à point approuvés par la Régie dans la décision D-2012-066

** Selon le taux de rendement des capitaux propres demandé dans le dossier R-3842-2013

- 1 La prévision des besoins et des revenus des services de transport pour les années 2013 et
- 2 2014 est présentée au tableau suivant et à la pièce HQT-13, Document 4.

**Tableau 2
Prévision des besoins et des revenus des services de transport**

Année 2013

Services de transport	Besoins de transport	Revenus
Charge locale	37 134 MW	2 577,5 M\$
Réseau intégré	0 MW	0,0 M\$
Point à point		347,3 M\$
Point à point à long terme	4 683 MW	325,1 M\$
Point à point à court terme		22,2 M\$
Mensuel ferme et non ferme	51 MW	0,3 M\$
Hebdomadaire ferme et non ferme	505 MW	0,7 M\$
Quotidien ferme	314 MW	0,1 M\$
Quotidien non ferme	1 204 MW	0,2 M\$
Horaire non ferme	2,6 x 10 ⁶ MW	20,9 M\$
Total		2 924,7 M\$

Année 2014

Services de transport	Besoins de transport	Revenus*
Charge locale	37 043 MW	2 836,0 M\$
Réseau intégré	0 MW	0,0 M\$
Point à point		382,9 M\$
Point à point à long terme	4 675 MW	357,9 M\$
Point à point à court terme		25,0 M\$
Mensuel ferme et non ferme	0 MW	0,0 M\$
Hebdomadaire ferme et non ferme	0 MW	0,0 M\$
Quotidien ferme	0 MW	0,0 M\$
Quotidien non ferme	0 MW	0,0 M\$
Horaire non ferme	2,9 x 10 ⁶ MW	25,0 M\$
Total		3 218,9 M\$

* Selon le taux de rendement des capitaux propres demandé dans le dossier R-3842-2013

- 1 Le taux de pertes de transport est de 5,5 % pour l'année 2013 et de 5,6 % pour l'année
- 2 2014, tel qu'il appert de la pièce HQT-13, Document 4.

3 Tarification des services de transport

- 3 Cette section présente les tarifs de transport ainsi que les revenus des services de transport
- 4 de point à point, du service de transport pour l'alimentation de la charge locale et du service
- 5 de transport en réseau intégré.

3.1 Tarifs de transport

- 1 Les tarifs de transport sont établis conformément aux décisions de la Régie et permettent
- 2 au Transporteur de récupérer l'ensemble des revenus requis.
- 3 Le tarif annuel, mensuel, hebdomadaire, quotidien ou horaire est applicable aux services de
- 4 transport de point à point.
- 5 Le tarif annuel est également utilisé pour l'établissement des revenus relatifs au service de
- 6 transport pour l'alimentation de la charge locale.
- 7 Le tableau suivant présente une comparaison entre les tarifs en vigueur et les tarifs
- 8 proposés, ainsi que le cavalier applicable aux services de transport à long terme.

**Tableau 3
Tarifs en vigueur et tarifs proposés**

Service	Type	Unité	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs* 2014
Annuel	ferme	\$/kW/an	71,49	69,41	76,56
Mensuel	ferme	\$/kW/mois	5,96	5,78	6,38
Mensuel	non ferme	\$/kW/mois	5,96	5,78	6,38
Hebdomadaire	ferme	\$/kW/semaine	1,37	1,33	1,47
Hebdomadaire	non ferme	\$/kW/semaine	1,37	1,33	1,47
Quotidien	ferme	\$/kW/jour	0,27	0,27	0,29
Quotidien	non ferme	\$/kW/jour	0,20	0,19	0,21
Horaire	non ferme	\$/MW/heure	8,16	7,92	8,74
Réseau intégré	ferme	\$	0	0	0
Charge locale	ferme	\$	2 624 397 900	2 577 470 940	2 836 012 080
Cavalier					
Point à point à long terme	ferme	\$/kW/an	-0,26	0,24	0,00
Charge locale	ferme	\$	-9 544 600	8 912 160	0

* Selon le taux de rendement des capitaux propres demandé dans le dossier R-3842-2013

- 9 Dans sa décision D-2008-019, la Régie invite le Transporteur à présenter dans les
- 10 prochaines demandes tarifaires l'évolution depuis l'année 2001, en dollars courants et en
- 11 dollars constants, du tarif annuel applicable au service de transport de point à point à long
- 12 terme ainsi que celle de la facture applicable au service de transport pour l'alimentation de
- 13 la charge locale.
- 14 Le Transporteur présente au tableau suivant l'évolution du tarif annuel et celle de la facture
- 15 de la charge locale, sans considération du cavalier.
- 16 En dollars courants, le tarif annuel pour l'année 2013 proposé reflète une diminution de
- 17 4,8 % et celui pour l'année 2014 une augmentation de 5,0 % par rapport à celui de l'année
- 18 2001, alors qu'en dollars constants, le tarif pour l'année 2013 présente une diminution de
- 19 24,7 % et celui pour l'année 2014 une diminution de 18,5 %.

1 Le tarif unitaire pour le service de transport pour l'alimentation de la charge locale est le
 2 même que celui du tarif annuel du service de transport de point à point. L'évolution de la
 3 facture de la charge locale intègre pour l'année 2013 la croissance de 17,0 % et pour
 4 l'année 2014 la croissance de 16,8 % des besoins de transport de la charge locale depuis
 5 l'année 2001, lorsque ces besoins étaient de 31 726 MW. En dollars courants, le montant de
 6 la facture de la charge locale pour l'année 2013 reflète une augmentation de 11,4 % et pour
 7 l'année 2014 une augmentation de 22,6 % depuis l'année 2001. En dollars constants, il
 8 présente pour l'année 2013 une diminution de 11,8 % et pour l'année 2014 une diminution
 9 de 4,9 % sur la même période, compte tenu de la croissance des besoins de transport.

Tableau 4
Évolution du tarif de point à point à long terme et de la
facture de la charge locale

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Indice des prix à la consommation* (2001=100)	100,0	102,2	105,1	107,1	109,5	111,7	114,1	116,7	117,1	119,2	122,6	124,5	126,4	128,9
Tarif annuel (\$/kW/an)														
En dollars courants	72,91	72,91	72,91	72,91	72,90	72,90	70,82	70,82	72,00	75,26	72,45	71,49	69,41	76,56
En dollars constants de 2001	72,91	71,31	69,36	68,07	66,60	65,29	62,06	60,67	61,49	63,14	59,07	57,43	54,93	59,40
Facture de la charge locale (M\$)														
En dollars courants	2 313,0	2 313,0	2 313,0	2 313,0	2 483,0	2 483,0	2 539,7	2 528,6	2 575,0	2 651,4	2 644,6	2 624,4	2 577,5	2 836,0
En dollars constants de 2001	2 313,0	2 262,1	2 200,5	2 159,5	2 268,3	2 223,8	2 225,7	2 166,1	2 199,3	2 224,5	2 156,2	2 108,1	2 039,8	2 200,5

* Source : Données de la Banque du Canada de 2001 à 2012 et prévision d'Hydro-Québec pour 2013 et 2014

** Selon le taux de rendement des capitaux propres demandé dans le dossier R-3842-2013

3.1.1 Tarif annuel

10 Le tarif annuel présenté au tableau suivant reflète les revenus requis résiduels, qui
 11 s'obtiennent des revenus requis en retranchant les revenus provenant des services de
 12 transport à court terme, divisés par la prévision des besoins de transport à long terme.

Tableau 5
Établissement du tarif annuel**Année 2013**

Revenus requis proposés = 2 924,7 M\$

Revenus des services de point à point à court terme = 22,2 M\$

Revenus requis résiduels = 2 924,7 - 22,2 M\$ = 2 902,5 M\$

Besoins de transport de la charge locale = 37 134 MW

Besoins de transport du service en réseau intégré = 0 MW

Besoins de transport du service de point à point annuel = 4 683 MW

Besoins de transport à long terme = 37 134 MW + 0 MW + 4 683 MW = 41 817 MW

Tarif annuel = 2 902,5 M\$ / 41 817 MW x 1 000 = 69,41 \$/kW/an

Année 2014*

Revenus requis proposés = 3 219,0 M\$

Revenus des services de point à point à court terme = 25,0 M\$

Revenus requis résiduels = 3 219,0 - 25,0 M\$ = 3 194,0 M\$

Besoins de transport de la charge locale = 37 043 MW

Besoins de transport du service en réseau intégré = 0 MW

Besoins de transport du service de point à point annuel = 4 675 MW

Besoins de transport à long terme = 37 043 MW + 0 MW + 4 675 MW = 41 718 MW

Tarif annuel = 3 194,0 M\$ / 41 718 MW x 1 000 = 76,56 \$/kW/an

* Selon le taux de rendement des capitaux propres demandé dans le dossier R-3842-2013

- 1 L'évolution des revenus requis et des besoins de transport résulte en une diminution de
- 2 2,9 % du tarif annuel pour l'année 2013 et en une augmentation de 1,6 % du tarif annuel
- 3 pour l'année 2014, par rapport au tarif en vigueur, sans considération du cavalier et du taux
- 4 de rendement demandé au dossier R-3842-2013. L'augmentation du tarif annuel pour
- 5 l'année 2014 se voit majorée d'environ 5,5 % après considération de ce taux de rendement.

3.1.2 Tarif mensuel, hebdomadaire, quotidien et horaire

- 1 Le tarif mensuel ferme ou non ferme, hebdomadaire ferme ou non ferme, quotidien ferme
- 2 ou non ferme, ainsi que le tarif horaire non ferme, sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 6
Établissement du tarif mensuel, hebdomadaire,
quotidien et horaire**

Année 2013

Tarif annuel	= 69,41 \$/kW/an
Tarif mensuel ferme	= Tarif annuel / 12 mois = 69,41 \$/kW/an / 12 mois = 5,78 \$/kW/mois
Tarif mensuel non ferme	= Tarif annuel / 12 mois = 69,41 \$/kW/an / 12 mois = 5,78 \$/kW/mois
Tarif hebdomadaire ferme	= Tarif annuel / 52 semaines = 69,41 \$/kW/an / 52 semaines = 1,33 \$/kW/semaine
Tarif hebdomadaire non ferme	= Tarif annuel / 52 semaines = 69,41 \$/kW/an / 52 semaines = 1,33 \$/kW/semaine
Tarif quotidien ferme	= Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours = 69,41 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours = 0,27 \$/kW/jour
Tarif quotidien non ferme	= Tarif annuel / 365 jours = 69,41 \$/kW/an / 365 jours = 0,19 \$/kW/jour
Tarif horaire non ferme	= Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 69,41 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 7,92 \$/MW/heure

**Établissement du tarif mensuel, hebdomadaire,
quotidien et horaire (suite)****Année 2014***

Tarif annuel	= 76,56 \$/kW/an
Tarif mensuel ferme	= Tarif annuel / 12 mois = 76,56 \$/kW/an / 12 mois = 6,38 \$/kW/mois
Tarif mensuel non ferme	= Tarif annuel / 12 mois = 76,56 \$/kW/an / 12 mois = 6,38 \$/kW/mois
Tarif hebdomadaire ferme	= Tarif annuel / 52 semaines = 76,56 \$/kW/an / 52 semaines = 1,47 \$/kW/semaine
Tarif hebdomadaire non ferme	= Tarif annuel / 52 semaines = 76,56 \$/kW/an / 52 semaines = 1,47 \$/kW/semaine
Tarif quotidien ferme	= Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours = 76,56 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours = 0,29 \$/kW/jour
Tarif quotidien non ferme	= Tarif annuel / 365 jours = 76,56 \$/kW/an / 365 jours = 0,21 \$/kW/jour
Tarif horaire non ferme	= Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 76,56 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 8,74 \$/MW/heure

* Selon le taux de rendement des capitaux propres demandé dans le dossier R-3842-2013

3.2 Récupération des revenus des services de transport

- 1 Les revenus sont déterminés en multipliant les tarifs de transport par la prévision des
2 besoins de transport de chacun des services, sans considération du cavalier.

3.2.1 Service de transport pour l'alimentation de la charge locale

- 3 Les revenus provenant du service de transport pour l'alimentation de la charge locale
4 correspondent à la prévision des besoins de transport pour la charge locale multipliée par le
5 tarif annuel. Ces revenus sont présentés au tableau suivant.

Tableau 7
Revenus du service de transport pour l'alimentation de la charge locale

Année 2013

Revenus du service de transport pour l'alimentation de la charge locale

Tarif annuel x besoins de transport / 1000 = 69,41 \$/kW/an x 37 134 MW / 1 000 = 2 577,5 M\$

Revenus requis annuels (en \$) à inscrire à l'appendice H des Tarifs et conditions

Tarif annuel x besoins de transport = 69,41 \$/kW/an x 37 134 MW x 1 000 = 2 577 470 940 \$

Année 2014*

Revenus du service de transport pour l'alimentation de la charge locale

Tarif annuel x besoins de transport / 1000 = 76,56 \$/kW/an x 37 043 MW / 1 000 = 2 836,0 M\$

Revenus requis annuels (en \$) à inscrire à l'appendice H des Tarifs et conditions

Tarif annuel x besoins de transport = 76,56 \$/kW/an x 37 043 MW x 1 000 = 2 836 012 080 \$

* Selon le taux de rendement des capitaux propres demandé dans le dossier R-3842-2013

- 6 L'évolution des besoins de transport de la charge locale et du tarif annuel résulte en une
7 diminution de 1,8 % des revenus pour l'année 2013 et une augmentation de 2,5 % de ceux
8 pour l'année 2014 par rapport aux revenus en vigueur, sans considération du cavalier et du
9 taux de rendement demandé au dossier R-3842-2013. L'augmentation des revenus pour
10 l'année 2014 se voit majorée d'environ 5,6 % après considération de ce taux de rendement.

3.2.2 Service de transport en réseau intégré

- 11 Le Transporteur ne prévoit pas de revenus pour le service de transport en réseau intégré,
12 aucun client n'ayant souscrit à ce service. Si un client souscrivait à ce service pendant la
13 période où les tarifs proposés seront en vigueur, le mode de facturation pour ce client prévu
14 aux *Tarifs et conditions* résultera en une réduction des revenus du service de transport pour
15 l'alimentation de la charge locale.

3.2.3 Services de transport de point à point

- 1 Les revenus provenant des services de transport de point à point correspondent aux
- 2 besoins de transport pour ces services multipliés par les tarifs correspondants. Les revenus
- 3 de transport sont présentés au tableau suivant.

Tableau 8
Revenus des services de transport de point à point

Année 2013

Revenus du service de transport de point à point à long terme

Tarif annuel x besoins prévus = 69,41 \$/kW/an x 4 683 MW / 1 000 = 325,1 M\$

Revenus des services de transport de point à point à court terme mensuels

Tarif mensuel x besoins de transport = 5,78 \$/kW/mois x 51 MW / 1 000 = 0,3 M\$

Revenus des services de transport de point à point à court terme hebdomadaires

Tarif hebdomadaire x besoins de transport = 1,33 \$/kW/mois x 505 MW / 1 000 = 0,7 M\$

Revenus des services de transport de point à point à court terme quotidiens

Tarif quotidien ferme x besoins de transport = 0,27 \$/kW/an x 314 MW / 1 000 = 0,1 M\$

Tarif quotidien non ferme x besoins de transport = 0,19 \$/kW/an x 1 204 MW / 1 000 = 0,2 M\$

Revenus du service de transport de point à point à court terme horaire

Tarif horaire x besoins de transport = 7,92 \$/MW/heure x 2,6 x 10⁶ MW = 20,9 M\$

Total des revenus des services de transport de point à point à court terme

Revenus des services à court terme mensuels, hebdomadaires, quotidiens et horaire

= 0,3 M\$ + 0,7 M\$ + 0,1 M\$ + 0,2 M\$ + 20,9 M\$ = 22,2 M\$

Total des revenus des services de transport de point à point

Revenus des services de transport de point à point à court terme et à long terme

= 325,1 M\$ + 22,2 M\$ = 347,3 M\$

Revenus des services de transport de point à point (suite)

Année 2014*

Revenus du service de transport de point à point à long terme

Tarif annuel x besoins prévus = 76,56 \$/kW/an x 4 675 MW / 1 000 = 357,9 M\$

Revenus des services de transport de point à point à court terme mensuels

Tarif mensuel x besoins de transport = 6,38 \$/kW/mois x 0 MW / 1 000 = 0,0 M\$

Revenus des services de transport de point à point à court terme hebdomadaires

Tarif hebdomadaire x besoins de transport = 1,47 \$/kW/mois x 0 MW / 1 000 = 0,0 M\$

Revenus des services de transport de point à point à court terme quotidiens

Tarif quotidien ferme x besoins de transport = 0,29 \$/kW/an x 0 MW / 1 000 = 0,0 M\$

Tarif quotidien non ferme x besoins de transport = 0,21 \$/kW/an x 0 MW / 1 000 = 0,0 M\$

Revenus du service de transport de point à point à court terme horaire

Tarif horaire x besoins de transport = 8,74 \$/MW/heure x 2,9 x 10⁶ MW = 25,0 M\$

Total des revenus des services de transport de point à point à court terme

Revenus des services à court terme mensuels, hebdomadaires, quotidiens et horaire

= 0,0 M\$ + 0,0 M\$ + 0,0 M\$ + 0,0 M\$ + 25,0 M\$ = 25,0 M\$

Total des revenus des services de transport de point à point

Revenus des services de transport de point à point à court terme et à long terme

= 357,9 M\$ + 25,0 M\$ = 382,9 M\$

* Selon le taux de rendement des capitaux propres demandé dans le dossier R-3842-2013

3.3 Cavalier des services de transport à long terme

1 Conformément à la décision D-2008-019, le solde du compte d'écart est réparti au prorata
2 des besoins projetés des services de transport à long terme. Cet ajustement, sous forme de
3 cavalier, est appliqué à la facture de la charge locale, au tarif du service de transport de
4 point à point à long terme et au tarif du service en réseau intégré, le cas échéant. Un
5 cavalier portant un signe négatif est appliqué en réduction des tarifs des services de
6 transport à long terme, tandis qu'un cavalier portant un signe positif est appliqué en
7 augmentation de ces tarifs.

8 Sur la base du solde projeté du compte d'écart ainsi que de la prévision des besoins de
9 transport à long terme présentés à la pièce HQT-13, Document 4, le Transporteur propose
10 au tableau suivant le cavalier applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 au service de
11 transport de point à point à long terme et au service de transport pour l'alimentation de la
12 charge locale.

Tableau 9
Cavalier des services de transport à long terme

Année 2013

Solde projeté du compte d'écart = 9,9 M\$
Besoins de transport à long terme = 41 817 MW

Cavalier

Service de transport de point à point à long terme =

$$9,9 \text{ M\$} / 41\,817 \text{ MW} \times 1\,000 = 0,24 \text{ \$/kW/an}$$

Service de transport pour l'alimentation de la charge locale =

$$0,24 \text{ \$/kW/an} \times 37\,134 \text{ MW} \times 1\,000 = 8\,912\,160 \text{ \$}$$

- 1 Le cavalier applicable en augmentation du tarif annuel du service de transport de point à
2 point sera inscrit à l'annexe 9 des *Tarifs et conditions* tandis que celui applicable en
3 augmentation des revenus requis du service de transport pour l'alimentation de la charge
4 locale sera inscrit à l'appendice H des *Tarifs et conditions*.

4 Tarification des services complémentaires

- 5 L'exploitation du réseau de transport nécessite l'utilisation de services complémentaires, tel
6 qu'indiqué à la pièce HQT-10, Document 1.
7 Les tarifs des services complémentaires sont établis en tenant compte des décisions
8 antérieures de la Régie et des besoins de transport pour les années 2013 et 2014.

4.1 Services complémentaires pour le service de transport pour l'alimentation de la charge locale

- 9 Le Distributeur doit fournir, ou obtenir de ses fournisseurs que ceux-ci fournissent les
10 services complémentaires associés au service de transport pour l'alimentation de la charge
11 locale. Le Transporteur n'a pas à facturer le Distributeur pour ces services.

4.2 Services complémentaires pour le service de transport en réseau intégré

- 12 Le Transporteur n'a aucun client qui souscrit au service de transport en réseau intégré. Le
13 cas échéant, le Transporteur propose d'appliquer, pour les services complémentaires
14 correspondants, les mêmes tarifs que ceux applicables aux services complémentaires pour
15 les services de transport de point à point.

4.3 Services complémentaires pour les services de transport de point à point

1 Les tarifs des services complémentaires proposés pour les services de transport de point à
 2 point sont légèrement inférieurs aux tarifs en vigueur pour le service de maintien de réserve
 3 arrêtée pour l'année 2013 et sont maintenus pour les autres services.

4.3.1 Service de gestion du réseau

4 Le service de gestion du réseau, requis pour programmer le transport de l'électricité, est
 5 fourni par le Transporteur et n'a pas de tarif distinct puisqu'il est inclus dans les tarifs des
 6 services de transport.

4.3.2 Service de réglage de tension

7 Le service de réglage de tension reflète le fait que le Transporteur peut exiger, auprès du
 8 fournisseur du service, la fourniture de puissance réactive des centrales pour les besoins du
 9 réseau de transport. Les tarifs pour ce service sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 10
 Tarifs du service de réglage de tension**

Année 2013

Type	Unités	Tarifs existants	Méthode d'établissement des tarifs proposés	Tarifs proposés
Tarif annuel ferme	\$/kW/an	0,32	Valeur du réglage de tension / Besoins de transport = 13,4 M\$ / 41 817 MW x 1 000 =	0,32
Tarif mensuel ferme	\$/kW/mois	0,03	Tarif annuel / 12 mois = 0,32 \$/kW/an / 12 mois =	0,03
Tarif mensuel non ferme	\$/kW/mois	0,03	Tarif annuel / 12 mois = 0,32 \$/kW/an / 12 mois =	0,03
Tarif hebdo. ferme	\$/MW/sem.	6,15	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	6,15
Tarif hebdo. non ferme	\$/MW/sem.	6,15	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	6,15
Tarif quotidien ferme	\$/MW/jour	1,23	Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours x 1 000 =	1,23
Tarif quotidien non ferme	\$/MW/jour	0,88	Tarif annuel / 365 jours x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 365 jours x 1 000 =	0,88
Tarif horaire non ferme	\$/MW/heure	0,04	Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 =	0,04

Tarifs du service de réglage de tension (suite)

Année 2014

Type	Unités	Tarifs existants	Méthode d'établissement des tarifs proposés	Tarifs proposés
Tarif annuel ferme	\$/kW/an	0,32	Valeur du réglage de tension / Besoins de transport = 13,4 M\$ / 41 718 MW x 1 000 =	0,32
Tarif mensuel ferme	\$/kW/mois	0,03	Tarif annuel / 12 mois = 0,32 \$/kW/an / 12 mois =	0,03
Tarif mensuel non ferme	\$/kW/mois	0,03	Tarif annuel / 12 mois = 0,32 \$/kW/an / 12 mois =	0,03
Tarif hebdo. ferme	\$/MW/sem.	6,15	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	6,15
Tarif hebdo. non ferme	\$/MW/sem.	6,15	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	6,15
Tarif quotidien ferme	\$/MW/jour	1,23	Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours x 1 000 =	1,23
Tarif quotidien non ferme	\$/MW/jour	0,88	Tarif annuel / 365 jours x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 365 jours x 1 000 =	0,88
Tarif horaire non ferme	\$/MW/heure	0,04	Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 =	0,04

4.3.3 Service de réglage de fréquence

- 1 Le service de réglage de fréquence est nécessaire au maintien de l'équilibre entre l'offre et
- 2 la demande et le maintien de la fréquence. Le fournisseur du service mobilise des moyens
- 3 de production destinés à la régulation et au contrôle de fréquence. Les tarifs pour ce service
- 4 sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 11
Tarifs du service de réglage de fréquence**

Année 2013

Type	Unités	Tarifs existants	Méthode d'établissement des tarifs proposés	Tarifs proposés
Tarif annuel ferme	\$/kW/an	0,32	Valeur du réglage de fréquence / Besoins de transport = 13,5 M\$ / 41 817 MW x 1 000 =	0,32
Tarif mensuel ferme	\$/kW/mois	0,03	Tarif annuel / 12 mois = 0,32 \$/kW/an / 12 mois =	0,03
Tarif mensuel non ferme	\$/kW/mois	0,03	Tarif annuel / 12 mois = 0,32 \$/kW/an / 12 mois =	0,03
Tarif hebdo. ferme	\$/MW/sem.	6,15	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	6,15
Tarif hebdo. non ferme	\$/MW/sem.	6,15	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	6,15
Tarif quotidien ferme	\$/MW/jour	1,23	Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours x 1 000 =	1,23
Tarif quotidien non ferme	\$/MW/jour	0,88	Tarif annuel / 365 jours x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 365 jours x 1 000 =	0,88
Tarif horaire non ferme	\$/MW/heure	0,04	Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 =	0,04

Tarifs du service de réglage de fréquence (suite)

Année 2014

Type	Unités	Tarifs existants	Méthode d'établissement des tarifs proposés	Tarifs proposés
Tarif annuel ferme	\$/kW/an	0,32	Valeur du réglage de fréquence / Besoins de transport = 13,5 M\$ / 41 718 MW x 1 000 =	0,32
Tarif mensuel ferme	\$/kW/mois	0,03	Tarif annuel / 12 mois = 0,32 \$/kW/an / 12 mois =	0,03
Tarif mensuel non ferme	\$/kW/mois	0,03	Tarif annuel / 12 mois = 0,32 \$/kW/an / 12 mois =	0,03
Tarif hebdo. ferme	\$/MW/sem.	6,15	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	6,15
Tarif hebdo. non ferme	\$/MW/sem.	6,15	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	6,15
Tarif quotidien ferme	\$/MW/jour	1,23	Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours x 1 000 =	1,23
Tarif quotidien non ferme	\$/MW/jour	0,88	Tarif annuel / 365 jours x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 365 jours x 1 000 =	0,88
Tarif horaire non ferme	\$/MW/heure	0,04	Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 0,32 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 =	0,04

4.3.4 Services de compensation d'écarts de réception et de livraison

- 1 Les services de compensation d'écarts de réception et de livraison concernent les écarts
- 2 entre les quantités d'électricité reçues ou livrées et les quantités programmées.
- 3 La tarification de ces services est maintenue telle que fixée par la Régie dans la
- 4 décision D-2012-069.

4.3.5 Réserve d'exploitation – service de maintien de réserve tournante

- 1 Le service de maintien de réserve tournante reflète la production associée à la réserve
- 2 tournante de 1 000 MW, qui est obtenue du fournisseur du service. Les tarifs pour ce service
- 3 sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 12
Tarifs du service de maintien de réserve tournante**

Année 2013

Type	Unités	Tarifs existants	Méthode d'établissement des tarifs proposés	Tarifs proposés
Tarif annuel ferme	\$/kW/an	1,19	Valeur du maintien de réserve tournante / Besoins de transport = 49,7 M\$ / 41 817 MW x 1 000 =	1,19
Tarif mensuel ferme	\$/kW/mois	0,10	Tarif annuel / 12 mois = 1,19 \$/kW/an / 12 mois =	0,10
Tarif mensuel non ferme	\$/kW/mois	0,10	Tarif annuel / 12 mois = 1,19 \$/kW/an / 12 mois =	0,10
Tarif hebdo. ferme	\$/MW/sem.	22,88	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	22,88
Tarif hebdo. non ferme	\$/MW/sem.	22,88	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	22,88
Tarif quotidien ferme	\$/MW/jour	4,58	Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours x 1 000 =	4,58
Tarif quotidien non ferme	\$/MW/jour	3,26	Tarif annuel / 365 jours x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 365 jours x 1 000 =	3,26
Tarif horaire non ferme	\$/MW/heure	0,14	Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 =	0,14

Tarifs du service de maintien de réserve tournante (suite)

Année 2014

Type	Unités	Tarifs existants	Méthode d'établissement des tarifs proposés	Tarifs proposés
Tarif annuel ferme	\$/kW/an	1,19	Valeur du maintien de réserve tournante / Besoins de transport = 49,7 M\$ / 41 718 MW x 1 000 =	1,19
Tarif mensuel ferme	\$/kW/mois	0,10	Tarif annuel / 12 mois = 1,19 \$/kW/an / 12 mois =	0,10
Tarif mensuel non ferme	\$/kW/mois	0,10	Tarif annuel / 12 mois = 1,19 \$/kW/an / 12 mois =	0,10
Tarif hebdo. ferme	\$/MW/sem.	22,88	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	22,88
Tarif hebdo. non ferme	\$/MW/sem.	22,88	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	22,88
Tarif quotidien ferme	\$/MW/jour	4,58	Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours x 1 000 =	4,58
Tarif quotidien non ferme	\$/MW/jour	3,26	Tarif annuel / 365 jours x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 365 jours x 1 000 =	3,26
Tarif horaire non ferme	\$/MW/heure	0,14	Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 1,19 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 =	0,14

4.3.6 Réserve d'exploitation – service de maintien de réserve arrêtée

- 1 Le service de maintien de réserve arrêtée reflète la composante de la production associée à
- 2 la réserve arrêtée de 500 MW, qui est obtenue du fournisseur du service. Les tarifs pour ce
- 3 service sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 13
Tarifs du service de maintien de réserve arrêtée**

Année 2013

Type	Unités	Tarifs existants	Méthode d'établissement des tarifs proposés	Tarifs proposés
Tarif annuel ferme	\$/kW/an	0,60	Valeur du maintien de réserve arrêtée / Besoins de transport = 24,8 M\$ / 41 817 MW x 1 000 =	0,59
Tarif mensuel ferme	\$/kW/mois	0,05	Tarif annuel / 12 mois = 0,59 \$/kW/an / 12 mois =	0,05
Tarif mensuel non ferme	\$/kW/mois	0,05	Tarif annuel / 12 mois = 0,59 \$/kW/an / 12 mois =	0,05
Tarif hebdo. ferme	\$/MW/sem.	11,54	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,59 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	11,35
Tarif hebdo. non ferme	\$/MW/sem.	11,54	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,59 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	11,35
Tarif quotidien ferme	\$/MW/jour	2,31	Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours x 1 000 = 0,59 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours x 1 000 =	2,27
Tarif quotidien non ferme	\$/MW/jour	1,64	Tarif annuel / 365 jours x 1 000 = 0,59 \$/kW/an / 365 jours x 1 000 =	1,62
Tarif horaire non ferme	\$/MW/heure	0,07	Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 0,59 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 =	0,07

Tarifs du service de maintien de réserve arrêtée (suite)

Année 2014

Type	Unités	Tarifs existants	Méthode d'établissement des tarifs proposés	Tarifs proposés
Tarif annuel ferme	\$/kW/an	0,60	Valeur du maintien de réserve arrêtée / Besoins de transport = 24,8 M\$ / 41 718 MW x 1 000 =	0,60
Tarif mensuel ferme	\$/kW/mois	0,05	Tarif annuel / 12 mois = 0,60 \$/kW/an / 12 mois =	0,05
Tarif mensuel non ferme	\$/kW/mois	0,05	Tarif annuel / 12 mois = 0,60 \$/kW/an / 12 mois =	0,05
Tarif hebdo. ferme	\$/MW/sem.	11,54	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,60 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	11,54
Tarif hebdo. non ferme	\$/MW/sem.	11,54	Tarif annuel / 52 semaines x 1 000 = 0,60 \$/kW/an / 52 semaines x 1 000 =	11,54
Tarif quotidien ferme	\$/MW/jour	2,31	Tarif annuel / 52 semaines / 5 jours x 1 000 = 0,60 \$/kW/an / 52 semaines / 5 jours x 1 000 =	2,31
Tarif quotidien non ferme	\$/MW/jour	1,64	Tarif annuel / 365 jours x 1 000 = 0,60 \$/kW/an / 365 jours x 1 000 =	1,64
Tarif horaire non ferme	\$/MW/heure	0,07	Tarif annuel / 365 jours / 24 heures x 1 000 = 0,60 \$/kW/an / 365 jours / 24 heures x 1 000 =	0,07